



COMMUNE DE
Blonay - Saint-Légier

Service des Espaces publics

Gestion des chardons et des plantes néophytes envahissantes



Cuany Christophe / Mars 2023

Préface

Ce dossier a pour but d'informer et d'aider les collaborateurs et collaboratrices du Service des Espaces publics de notre Commune en leur fournissant une version succincte du cours Centre d'éducation permanente du Canton de Vaud (CEP) sur la gestion des plantes néophytes envahissantes.

Il a été réalisé à l'aide du classeur fourni durant ce cours et mis en page de façon à ce que les collaborateurs et collaboratrices puissent en disposer dans chaque véhicule et l'utiliser de manière simple et rapide sur le terrain.

Le choix de la liste des chardons et des plantes néophytes envahissantes a été décidé en fonction des plus importants foyers répertoriés sur la Commune de Blonay-Saint-Légier.

Une mise à jour de ce dossier sera faite selon l'évolution de la situation et d'autres espèces seront ajoutées si cela devient nécessaire. Dans ce but tout nouveau foyer ou plant isolé détecté doit être annoncé, répertorié et - dans la mesure du possible – ajouté à la base de données du site Internet Infoflora.ch.

Il est important d'essayer de se référer en tout temps au dossier. Le classeur du cours CEP contenant toutes les informations précises (méthodes de lutte, évacuation précise) reste à disposition.

Table des matières

Néophytes envahissantes

<i>Ambroisie</i> :	4
<i>Ailante</i> :	7
<i>Berce du Caucase</i> :	10
<i>Buddléa de David</i> :	13
<i>Renouée du Japon</i> :	15
<i>Robinier</i> :	18
<i>Séneçon du Cap</i> :	21
<i>Solidage du Canada</i> :	23
<i>Sumac</i> :	25
<i>Vergerette annuelle</i> :	28

Chardons

<i>Chardon des champs</i> :	30
<i>Cirse vulgaire</i> :	32
<i>Cirse laineux</i> :	34
<i>Sources et liens utiles</i> :	36

Ambroisie

Ambrosia artemisiifolia L.

Nom français : *Ambroise à feuilles d'armoise*

Famille : *Astéracées*

Origine : *Amérique du Nord*



Danger et raison d'agir :

Organisme exotique envahissant interdit.

Obligation de lutter et informer.

Santé :

L'ambrosie engendre de graves problèmes de santé publique.

Son pollen peut être très allergène et déclencher des crises d'asthme.

Floraison

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----	----

Principe à suivre :

Se protéger lors des interventions (masque, gants).

L'annonce et la lutte contre l'ambrosie sont obligatoires.

Intervenir le plus tôt possible.

Eviter toute dispersion.

Moyen de lutte :

Foyer de moins de 50 m²

Eradication : arrachage manuel.

Fréquence : 1 à 2 fois par an.

Période d'intervention : mai à juillet (avant la floraison).

Foyer de plus de 50 m²

Eradication : traitement chimique foliaire autorisé en bord de route
(Voir la documentation ou contacter le service adéquat pour tout traitement).

Fréquence : 2 fois par an.

Période d'intervention : juin ou de mai à juillet (avant floraison).

Si zone à risque (milieux naturels, roselières, marais, haies, bosquets, forêt...).

Eradication : fauchage répété des pieds.

Fréquence : 2 fois par an.

Période d'intervention : 1^{ère} fauche mi-juillet avant la floraison, 2^{ème} fin août.

Elimination :

L'élimination du matériel végétal (racines, tiges, inflorescences) fait partie intégrante de la lutte contre l'ambroisie.

Son incinération est obligatoire afin d'éviter tout risque de dissémination.

Espèces proches (confusion possible) :

Armoise vulgaire

Artemisia vulgaris / plante indigène

Feuilles blanchâtre dessous, odeur désagréable, plante en touffes distinctes.



Armoise des frères Verlot

Artemisia verlotiorum / **néophyte**

Feuilles blanchâtre dessous, odeur aromatique.



Ailante

Ailanthus altissima (Mil), Swingle

Nom français : *Ailante, faux vernis du japon*

Famille : Simaroubacées

Origine : *Est-Asiatique, Chine, Japon*



Danger et raison d'agir :

Elle supprime la végétation naturelle.

Santé :

Son écorce, ses feuilles et son pollen peuvent provoquer des irritations cutanées et des réactions allergiques.

Floraison

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----	----

Principe à suivre :

Se protéger lors des interventions (gants).

Intervenir le plus tôt possible.

Eviter toute dispersion de la plante.

Moyen de lutte :

Jeunes plants, rejets

Eradication : arrachage manuel ou fauchage si foyer de plus de 10 m².

Fréquence : 1 fois par an.

Période d'intervention : toute l'année.

Matériel : pelle, pioche, débroussailleuse, épareuse.

Arbustes de moins de 10 cm de diamètre

Eradication : dessouchage.

Fréquence : 1 fois par an.

Période d'intervention : toute l'année (si possible avant la fructification).

Matériel : pelle, pioche, bêche, tire-fort.

Arbres de plus de 10 cm de diamètre

Eradication : cerclage, abattage, traitement chimique de la souche, traitement de l'écorce (voir documentation pour les informations précises).

Fréquence : 1 fois par an.

Période d'intervention : mars à octobre.

Matériel : scie, tronçonneuse, pinceau et mélange triclopyr (480 g/l).

Elimination :

L'Ailante possède une forte capacité de reproduction végétative par ses racines. Par conséquent, le ramassage et l'élimination des souches et des racines provenant des différentes interventions sont fortement recommandés (incinération via usine de traitement). Les graines doivent aussi être éliminées. Le bois et les feuilles peuvent être laissés sur place.

Espèces proches (confusion possible) :

Frêne commun

Fraxinus excelsior / indigène

Bourgeons noir, feuilles opposées à 13 folioles au maximum, dentées.



Sumac

Rhus typhina / **néophyte** !

Rameau velus, feuilles alternes à 11-31 folioles, lancéolées dentées.



Berce du Caucase

Heracleum mantegazzianum Sommier & Levier

Nom français : *Berce du Caucase*

Famille : *Apiacées*

Origine : *Caucase*



© K. Lauber - Flora Helvetica - Ha



Danger et raison d'agir :

Organisme exotique envahissant interdit.
Provoque des brûlures très douloureuses.
Supplante la végétation naturelle.

Santé :

En cas de contact et exposition de la peau au soleil (même 3-4 jours après) la berce du Caucase provoque **des brûlures très douloureuses jusqu'au 2^{ème} degré** qui peuvent laisser des marques à vie.

Floraison

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----	----

Principe à suivre :

Se protéger lors des interventions (vêtement couvrant, gants, lunettes)

Intervenir le plus tôt possible.

Eviter toute dispersion de l'espèce.

Fauchage avec une faux, débroussailleuse, faucheuse rotative, bêche pour les racines.

Moyen de lutte :

Région non infestée

Eradication : fauchage ponctuel et coupe de la racine (sur 20 cm de profond).

Fréquence : 1 fois par an.

Période d'intervention : avril à août.

Région infestée (fréquentée par le public, bord de cours d'eau)

Eradication : fauchage ponctuel et coupe de la racine (sur 20 cm de profond).

Fréquence : 1 fois par an.

Période d'intervention : avril à août.

Région infestée (non fréquentée par le public)

Stabilisation : fauchage ponctuel, coupe des inflorescences.

Fréquence : 1 fois par an.

Période d'intervention : juin à juillet (avant floraison).

Elimination :

Les racines et les inflorescences de la berce doivent impérativement être éliminées, ces parties pouvant participer à la dissémination de la plante. Le ramassage et l'élimination des tiges et des feuilles ne sont pas obligatoires. Cependant, ils sont recommandés si des personnes risquent d'être en contact avec ces déchets (zones urbanisées).



Buddléa de David

Buddleja davidii Franch

Nom français : *Buddléa de David, Arbre aux papillons*

Famille : *Buddleiacées*

Origine : *Chine*



Danger et raison d'agir :

Supplante la végétation naturelle.

Augmente les coûts d'entretien des berges et des plantations forestières.

Floraison

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----	----

Principe à suivre :

Intervenir le plus tôt possible.

Eviter toute dispersion de la plante.

Prévoir des contrôles.

Prévenir la germination par couverture du sol (*les graines ont besoin de lumière au sol pour germer*).

Moyen de lutte :

Jeunes plants, moins de 2 ans ou de 1 m 50

Eradication : arrachage manuel ou fauchage répété.

Fréquence : 1 à 2 fois par an.

Période d'intervention : mars à août.

Matériel : pelle, pioche, débroussailleuse.

Arbustes de plus de 2 ans ou plus 1 m 50

Eradication : dessouchage.

Fréquence : 1 fois par an.

Période d'intervention : juin à septembre.

Matériel : pelle, pioche, bêche, tire-fort.

Elimination :

Les parties souterraines (souche, racines) du Buddléa, ainsi que ses inflorescences (graines) doivent **impérativement être ramassées et éliminées** suite aux interventions. Les autres parties aériennes de la plante (branches, tiges, feuilles ne présentent en revanche pas de risque de dissémination de l'espèce. Evacuer via **incinération** pour les parties à risques.

Renouée du Japon

Reynoutria japonica Houtt.

Nom français : *Renouée du Japon*

Famille : *Polygonacées*

Origine : *Nord de la Chine, Japon, Taiwan, Corée*



Danger et raison d'agir :

Supplante la végétation naturelle.

Déstabilise les berges et accroît les risques d'érosion.

Augmente les coûts d'entretien des berges et des talus.

Floraison

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----	----

Principe à suivre :

Intervenir le plus tôt possible.

Priorité à l'éradication de foyers isolés.

Eviter toute dispersion de fragments de la plante (tiges, rhizomes).

Pas d'épareuse ni de débroussailluse.

Tout chantier impliquant un mouvement de terre nécessite un contrôle d'absence de Renouée du Japon.

Prévoir des contrôles.

Moyen de lutte :

Foyers de moins de 10 m², tiges/touffes isolées

Eradication : arrachage manuel ou mécanique

Fréquence : 7 fois par an manuel et 1 fois par an mécanique

Période d'intervention : avril à octobre

Matériel : pelle, pioche, pelle mécanique

Foyers de plus de 10 m²

Eradication : fauches répétées, fauches et traitement, creuse + évacuation de la terre.

Fréquence : se référer au classeur des Cours CEP.

Période d'intervention : avril à octobre.

Matériel : faux, serpe, asperseur dorsal avec Glyphosate 360 g/l dilué à 10% (avec mouillant biologique = savon noir), pelle mécanique.

Elimination :

Le ramassage et l'élimination de l'ensemble du matériel végétal (rhizomes, tiges) issu de chacune des différentes interventions fait partie intégrante de la lutte contre la Renouée. **Le moindre fragment laissé en place ou disséminé peut réduire tous les efforts de lutte à néant.**

Transporter la terre contaminée et les déchets dans des **véhicules bâchés (pas de filet)** afin d'éviter de perdre des fragments sur le trajet.

Il existe plusieurs possibilités pour l'élimination des déchets végétaux et des terres contaminées par la présence de rhizomes.

Mise en décharge pour matériaux inertes (en fond de gravière avec couche de recouvrement de 5 mètres).

Incinération/Evacuation en usine d'incinération des ordures ménagères.



Robinier

Robinia pseudoacacia L.

Nom français : *Robinier*

Famille : *Fabacées (légumineuses)*

Origine : *Est des Etats-Unis*



Danger et raison d'agir :

Supplante la végétation naturelle.

Enrichit le sol, ce qui entraîne un appauvrissement de la flore.

Santé :

Son écorce, ses graines et ses feuilles sont **toxiques**. Les fleurs sont comestibles.

Floraison

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----	----

Principe à suivre :

Intervenir le plus tôt possible.

Eviter toute dispersion de la plante (*intervenir au plus tard en début de floraison, le vent peut disperser les graines*).

La coupe favorise le drageonnement. Préconiser d'autres méthodes

Prévoir des contrôles.

Moyen de lutte :

Jeunes plants, rejets

Eradication : fauches répétées, traitement chimique foliaire.

Fréquence : 1^{ère} fois avant le début de floraison, ensuite 5-6 fois par an.

Période d'intervention : avril à septembre.

Matériel : faucheuse, débroussailleuse, épareuse (traitement classeur CEP).

Arbustes de moins de 10 cm de diamètre

Eradication : dessouchage, abattage, traitement chimique de souche.

Fréquence : 1 fois par an.

Période d'intervention : mars à septembre.

Matériel : pelle, pioche, bêche, tire-fort, pelle mécanique. Pour le traitement regarder les informations dans le classeur CEP.

Arbres de plus de 10 cm de diamètre

Eradication : cerclage, abattage, traitement chimique de la souche.

Fréquence : 1 fois par an.

Période d'intervention : mars à octobre.

Matériel : scie, tronçonneuse, pour le traitement regarder les informations dans le classeur CEP.

Elimination :

Le Robinier possède une forte capacité de reproduction végétative par ses racines. Par conséquent, le ramassage et l'élimination des souches et des racines provenant des différentes interventions sont fortement recommandés. Le bois et les feuilles peuvent être laissés sur place.

Incinération via usine de traitement des ordures ménagères.



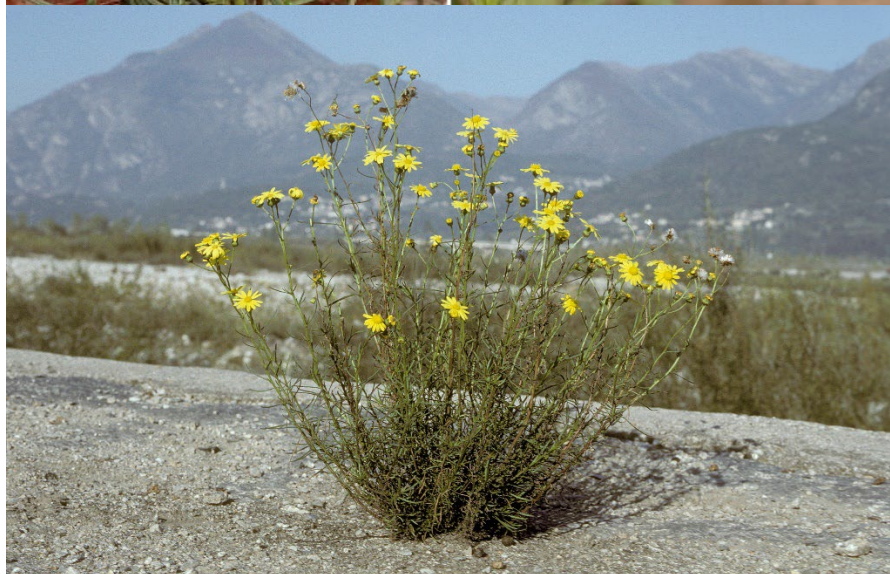
Séneçon du cap

Senecio inaequidens DC

Nom français : *Séneçon du cap, Séneçon sud-africain*

Famille : Astéracées

Origine : *Afrique du Sud*



Danger et raison d'agir :

Supplante la végétation naturelle et appauvrit la biodiversité.

Toxique pour le bétail et diminue les rendements fourragers.

Santé :

Les risques d'invasion des vignobles et des pâturages sont importants. La plante, toxique, est **refusée par le bétail**, ce qui favorise encore sa progression et cause une diminution de la production fourragère.

Floraison

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----	----

Principe à suivre :

Intervenir le plus tôt possible.

Eviter toute dispersion de la plante.

Prévoir des contrôles.

Moyen de lutte :

Zone nature ou région non infestée

Eradication : arrachage manuel.

Fréquence : 2 à 3 fois par an.

Période d'intervention : mai à novembre.

Matériel : pelle ou pioche pour faciliter l'extraction des racines.

Autres situations ou gros foyer

Eradication : fauches répétées.

Fréquence : 7 fois par an (une fois par mois).

Période d'intervention : mai à novembre.

Matériel : faucheuse, débroussailleuse, épareuse.

Elimination :

Ramassage et élimination de l'ensemble du matériel végétal. Pour éviter le risque de dissémination, il est recommandé d'incinérer les déchets.

Solidage du Canada

Solidago canadensis L & *Solidago gigantea* Aiton

Nom français : *Solidage du Canada & Solidage géant*

Famille : *Astéracées*

Origine : *Amérique du Nord*



Danger et raison d'agir :

Supplante la végétation naturelle.

Rend difficile la remise en culture de jachère.

Floraison

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----	----

Principe à suivre :

Intervenir le plus tôt possible.

Eviter toute dispersion de la plante.

Prévenir la colonisation par les solidages en évitant les surfaces de sol nu !

Prévoir des contrôles.

Moyen de lutte :

Foyer de moins de 100 m²

Eradication : arrachage manuel, fauche ponctuelle si région infestée.

Fréquence : 2 fois par an (1 fois si fauchage).

Période d'intervention : mai à août.

Matériel : pelle ou pioche pour faciliter l'extraction du rhizome.

Débroussailleuse ou épareuse en cas de fauche de région infestée

Foyer de plus de 100 m²

Eradication : fauches répétées.

Fréquence : 3 à 4 fois par an.

Période d'intervention : mai à août.

Matériel : débroussailleuse, épareuse.

Elimination :

Le matériel aérien (tiges, feuilles, inflorescences coupées avant la floraison) peut être éliminé par compostage traditionnel ou par incinération. Les rhizomes doivent être amenés dans une compostière professionnelle ou incinéré.

Sumac

Rhus typhina L.

Nom français : *Sumac, vinaigrier*

Famille : *Anacardiacees*

Origine : *Amérique du Nord*



Danger et raison d'agir :

Supplante la végétation naturelle.

Son écorce, ses feuilles et ses rameaux sont toxiques.

Santé :

L'écorce, les feuilles et les rameaux sont toxiques et peuvent provoquer au toucher de **fortes irritations cutanées** chez les personnes allergiques.

Floraison

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----	----

Principe à suivre :

Intervenir le plus tôt possible.

Eviter toute dispersion de la plante.

La coupe favorise le drageonnement.

Prévoir des contrôles.

Moyen de lutte :

Jeunes plants, rejets, pieds isolés

Eradication : arrachage manuel, fauches répétées, traitement chimique.

Fréquence : arrachage manuel 1x par an (mai à novembre) fauches répétées (avril à septembre, période de végétation) traitement réf classeur CEP.

Période d'intervention : avril à novembre.

Matériel : pelle, pioche, faucheuse, débroussailleuse, épareuse (traitement classeur CEP).

Arbustes de moins de 10 cm de diamètre

Eradication : dessouchage, abattage, traitement chimique de souche.

Fréquence : 1 fois par an.

Période d'intervention : juin à septembre.

Matériel : pelle, pioche, bêche, tire-fort, pelle mécanique.

Pour le traitement - Réf classeur CEP.

Arbres de plus de 10 cm de diamètre

Eradication : cerclage, abattage, traitement chimique de la souche.

Fréquence : 1 fois par an.

Période d'intervention : mars à octobre.

Matériel : scie, tronçonneuse, pour le traitement consulter les informations dans le classeur CEP.

Elimination :

Les **racines** du sumac, ainsi que **ses inflorescences (graines)** doivent impérativement être **ramassées et éliminées** suite aux interventions. Les autres parties aériennes de la plante (branches, tiges, feuilles) ne présentent en revanche pas de risque de dissémination de l'espèce.



Vergerette annuelle

Erigeron annuus L.

Nom français : *Vergerette annuelle*

Famille : *Astéracées*

Origine : *Amérique du Nord*



Danger et raison d'agir :

Supplante la végétation naturelle.

Appauvrit la biodiversité.

Floraison

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----	----

Principe à suivre :

Intervenir le plus tôt possible.

Eviter toute dispersion de la plante.

Arracher immédiatement les nouvelles plantes.

Ne pas faucher la vergerette annuelle **après maturation des graines**.

Eliminer les déchets végétaux.

Moyen de lutte :

Petit foyer

Eradication : arrachage manuel.

Fréquence : Tous les mois de mai à octobre (**avant maturation des graines**).

Période d'intervention : mai à octobre.

Matériel : pelle, pioche, bêche.

Grand foyer

Eradication : fauches répétées.

Fréquence : 2 fauches par année.

Période d'intervention : juin et août à octobre selon état de la végétation.

Matériel : faucheuse, débroussailluse, épareuse.

Elimination :

Les déchets végétaux peuvent être compostés normalement **s'ils ne contiennent ni fleur, ni graines**. Les déchets végétaux comportant des fleurs, graines ou racines doivent être éliminés (incinération des déchets ménagers).

Chardon des champs

Cirsium arvense (L.) Scop.

Nom français : *Chardon des champs, Cirse des champs*

Famille : *Astéracées*

Origine : *Eurasiatique*



Danger et raison d'agir :

Supplante la végétation naturelle.

Lutte obligatoire pour les paysans.

Floraison

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----	----

Principe à suivre :

Intervenir le plus tôt possible.

Eviter toute dispersion de la plante.

Prévoir des contrôles.

Moyen de lutte :

Région non infestée ou petit foyer

Eradication : arrachage manuel.

Fréquence : 2 à 3 fois par an.

Période d'intervention : juin à septembre (Avant maturation des graines)

Matériel : pelle ou pioche pour faciliter l'extraction des racines.

Autres situations ou gros foyer

Eradication : fauches répétées.

Fréquence : 2 à 3 fois par an.

Période d'intervention : juin à septembre (avant maturation des graines).

Matériel : faucheuse, débroussailleuse, épareuse.

Elimination :

Ramassage et élimination de l'ensemble du matériel végétal. Pour éviter le risque de dissémination, il est recommandé d'incinérer les déchets végétaux.

Cirse vulgaire

Cirsium Vulgare (Savi) Ten

Nom français : Le cirse vulgaire, cirse commun

Famille : Astéracées

Origine : *Eurasiatique*



Danger et raison d'agir :

Supplante la végétation naturelle.

Lutte obligatoire pour les paysans.

Floraison

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----	----

Principe à suivre :

Intervenir le plus tôt possible.

Eviter toute dispersion de la plante.

Prévoir des contrôles.

Moyen de lutte :

Région non infestée ou petit foyer

Eradication : arrachage manuel.

Fréquence : 2 à 3 fois par an.

Période d'intervention : juin à septembre (avant maturation des graines) .

Matériel : pelle ou pioche pour faciliter l'extraction des racines.

Autres situations ou gros foyer

Eradication : fauches répétées.

Fréquence : 2 à 3 fois par an.

Période d'intervention : juin à septembre (avant maturation des graines).

Matériel : faucheuse, débroussailleuse, épareuse.

Elimination :

Ramassage et élimination de l'ensemble du matériel végétal. Pour éviter le risque de dissémination, il est recommandé d'incinérer les déchets végétaux.

Cirse Laineux

Cirsium eriophorum (L.) Scop

Nom français : Le cirse laineux

Famille : Astéracées

Origine : Eurasiatique



Danger et raison d'agir :

Supplante la végétation naturelle.

Lutte obligatoire pour les paysans.

Floraison

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----	----

Principe à suivre :

Intervenir le plus tôt possible.

Eviter toute dispersion de la plante.

Prévoir des contrôles.

Moyen de lutte :

Région non infestée ou petit foyer

Eradication : arrachage manuel.

Fréquence : 2 à 3 fois par an.

Période d'intervention : juin à septembre (avant maturation des graines).

Matériel : pelle ou pioche pour faciliter l'extraction des racines.

Autres situations ou gros foyer

Eradication : fauches répétées.

Fréquence : 2 à 3 fois par an.

Période d'intervention : juin à septembre (avant maturation des graines).

Matériel : faucheuse, débroussailleuse, épareuse.

Elimination :

Ramassage et élimination de l'ensemble du matériel végétal. Pour éviter le risque de dissémination, il est recommandé d'incinérer les déchets végétaux.

Sources et liens utiles

- www.cep.ch - rubrique : Lutte contre les espèces exotiques envahissantes / Centre de formations pratiques. Des cours pour les professionnels de terrain et leurs cadres ainsi que pour les élu-es dans les communes (législatifs et exécutifs)
- www.infoflora.ch / Centre national de données et d'informations sur la flore de Suisse. Fondation privée à utilité publique active dans le domaine de l'information et la promotion des plantes sauvages en Suisse.
- www.vd.ch - rubrique : Espèces exotiques envahissantes / Site Internet de l'état de Vaud. Description et moyen de lutte disponible sous format PDF
- **InvasivApp** (disponible sur Appstore et Playstore) application smartphone pour saisir des observations de néophytes invasives, annoncer des luttes ainsi que suivre leurs efficacités.
- **Plantenet** (disponible sur Appstore et Playstore) application smartphone qui permet de reconnaître tous végétaux via une photo.

